00000 21° SALON DU PIGEON DE HAGUENAU - KURTZENHOUSE
les 19 au 20 Décembre 2026 - Salle Polyvalente de 67240 KURTZENHOUSE.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU PIGEON HUPPE DE SOULTZ
CHAMPIONNAT « RÉGION GRAND EST » DU BOULANT D 'ALSACE
CHAMPIONNAT RÉGION « GRAND- EST » DU PIGEON CAUCHOIS
CHAMPIONNAT RÉGION « GRAND- EST » DU C.A.C.H.E.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

Pour tout renseignement concernant ce salon, s'adresser au Présidentl :
Cédric PFEIFFER 2 Rue Simone VEIL 67350 LA WALCK Tél. +33.6.35.19.15.09. - e-mail : pfeiffercedric31@gmail.com
Commissaire Général : Jean-Louis ROTH Tél.+33.3.88.72.39.82. après 20h - e-mail : jeanlouisroth@gmail.com
Commissaire Adjoint : Patrick OSTERTAG Tél;+33. 6.70.27.78.51. e-mail: patrick,ostertag@orange;fr

Article 1 : Cette exposition est ouverte à tout éleveur de pigeons de races.

Article 2 : Droits d'inscription :

Unité pigeon	**3,50 €**
Frais de Secrétariat (obligatoire)	**5,00 €**
Catalogue (obligatoire)	**5,00 €**
Cotisation de Membre année 2026 (facultative)	**10,00 €**

L'inscription des pigeons ne sera prise en compte qu'à la réception des paiements.

Article 3 : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2026. ***Dernier délai.***
Les chèques devront être libellés obligatoirement à l'ordre du PIGEON CLUB DE HAGUENAU - KURTZENHOUSE.
Les feuilles d'inscription ainsi que le chèque ou virement, remplis avec soin, devront parvenir à :
Monsieur Ludovic SPITZER 19, rue des Vignes Wingersheim 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS.
Tél. +33.6.99.43.37.24. - email : ludovic.spitzer@orange.fr
Impératif : Lors de l'envoi des feuilles d'inscription, Chaque exposant doit produire: une attestation (Certificat de délivrance d'un vaccin signé par un vétérinaire) accompagnée d'une déclaration sur l'honneur pour l'engagement des animaux à l'exposition. La vaccination doit porter sur la Maladie de Newcastle ou paramyxovirose.
Une copie de votre feuille d'inscription vous sera retournée en temps utile. Cette feuille devra être remise avec la mention des N° de bagues (chiffres et lettres) lors de l'enlogement .

Article 4 : Vente : Tout sujet exposé pourra être mis en vente. Un droit de 20 % à la charge de l'acheteur sera prélevé par le Pigeon Club de Haguenau – Kurtzenhouse. Toute vente d'animaux hors bureau de vente est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Article 5 : Mesures sanitaires : L'acceptation des pigeons est subordonnée à une visite sanitaire à l'arrivée.
Tout pigeon déclaré suspect de maladie sera refusé et retourné, ainsi que les pigeons contenus dans le même emballage, aux frais de l'exposant et sans remboursement des droits d'inscription.
En cas de contrôle, chaque exposant engagera sa propre responsabilité.
En cas d'annulation du Salon par décision des autorités compétentes (pandémie, autres) ou par les instances sanitaires (DDPP), le Comité d'organisation remboursera les droits d'inscription à l'exception des frais de secrétariat et du catalogue.

Article 6 : JURY :
Seuls les animaux porteurs d'une bague réglementaire seront jugés dans l'exposition.

Article 7 : Déroulement du SALON : «

Jeudi	17/12/26	Réception des Pigeons	De 14h à 21h
Vendredi	18/12/26	Réception des Pigeons	De 9h à **11h**
Vendredi	18/12/26	**Jugement des Pigeons**	**A 13h30 (Huis Clos)**
Samedi	19/12/26	Ouverture au Public et du Bureau de Vente	De10h à 21h
Dimanche	20/12/26	Ouverture au Public **(Bureau de Vente de10h à 12h)**	**De 10 à 14h**
Samedi	19/12/26	**Inauguration Officielle - Remise du Trophée « Best in Show »**	A 17h30
Dimanche	20/12/26	Délogement des Pigeons à partir de 14h	

Article 8 : Récompenses :
Le « **BEST IN SHOW » de HAGUENAU - KURTZENHOUSE 2026** sera tiré au sort parmi tous les sujets ayant obtenu la note 97 et sera récompensé par un trophée de valeur. Il y aura un sujet classé 2ème et un classé 3ème.
Chaque sujet ayant obtenu la note 97 sera désigné CHAMPION de HAGUENAU - KURTZENHOUSE 2026 et sera récompensé par un sac de nourriture ou autres. De nombreux sujets classés **PRIX SPÉCIAUX** seront également récompensés.
Les Récompenses des Championnats : du Huppé de Soultz et du Pigeon Cauchois et du C.A.C.H.E. sont décernées selon les règlements des Clubs respectifs.
Les Champions Boulants d'Alsace seront attribuées selon le règlement de la Confrérie.

Article 9 : Mesure d'ordre : Aucun sujet ne doit être sorti ou mis en cage sans la présence ou concertation d'un responsable du Pigeon Club.
Article 10 : Responsabilité : Le Comité d'organisation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des vols, décès, erreurs, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit, même du fait d'incendie. Pour les cas non prévus au présent règlement, le Président & le Commissaire Général sont seuls habilités à prendre une décision. Toute réclamation fondée devra parvenir au Président avant le 31 décembre 2026 après la clôture du salon par lettre recommandée avec A R.
Pendant la durée du SALON, une restauration sera assurée sur place.

Le Président **Le Commissaire Général :** **Le Commissaire Adjoint :**
Cédric PFEIFFER **Jean-Louis ROTH** **Patrick OSTERTAG**